



NICE

Verdir les marchés publics

PAR MARI-LUZ HERNANDEZ-NICAISE,

CONSEILLÈRE MUNICIPALE D'OPPOSITION, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE DE NICE



Dans son programme, le maire UMP de Nice, Christian Estrosi, avait affiché un contrôle exemplaire de sa gestion par l'opposition. Il a proposé à Marie-Luz Hernandez-Nicaise de présider la Commission d'appel d'offre (CAO). L'élue écologiste a accepté, à la condition d'être autorisée à verdir tous les marchés publics de la Ville.

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Une grande ville comme Nice - et depuis janvier 2012, une Métropole - fonctionne grâce à un appareil administratif et technique imposant (8000 fonctionnaires territoriaux...). Cet appareil, rodé est capable de fonctionner en autarcie et peut avoir tendance à considérer les élu/es comme des "intrus", pas toujours assez compétents.

MARI-LUZ HERNANDEZ-NICAISE : « Ma démarche fut animée par la volonté d'amener ces fonctionnaires à re-considérer les élu/es de la CAO comme les vrais donneurs d'ordre et à les aider dans leur prises de décisions. »

Il a fallu « convertir » les fonctionnaires à une nouvelle vision de leurs tâches pour aboutir à une conception des marchés prenant impérativement en compte un mieux disant environnemental. L'élue écologiste d'opposition précise : « C'est grâce à l'introduction **de clauses spécifiques dans les cahiers des charges** et par **des critères ad hoc dans les jugements des offres** que j'ai pu contribuer, en douceur, à faire évoluer les mentalités et les habitudes de travail. »

La mise en œuvre a été facilitée par une bonne entente avec l'adjointe à l'environnement et par la mise à disposition d'un chargé de mission très compétent.

Après cinq années, les services travaillent en suivant de nouvelles directives :

- guide achat public imposant des critères environnementaux comptant pour au moins 15 % de la note présentée à la CAO ;
- guide du bois ;
- charte chantier vert ;
- charte manifestations vertes.

Pour les services administratifs, ces documents permettent de **préciser les cadres d'une politique publique plus "verte"**.

EXEMPLES DE RÉSULTATS CONCRETS

- Le débroussaillage de la voirie urbaine, des espaces verts et des cimetières se fait **sans intrants chimiques**. Cette diminution importante de l'utilisation des pesticides a été remplacée par le recours à la lutte intégrée.
- Le découpage des marchés publics alimentaires en lots séparés nous a permis **d'augmenter le pourcentage de denrées bio utilisées dans les cantines scolaires**. Bien que limité par le prix et par le gigantisme (22 000 repas/jour) de la cuisine centrale qui impose le recours à des grossistes, **la proportion de denrées bio progresse constamment**.

Si j'étais Maire...

« Nous appelons de nos vœux le développement d'une autre économie plus respectueuse de l'humain et de l'environnement. La mise en œuvre d'une politique d'appels d'offres pour les marchés publics n'est pas neutre. Une ville comme Nice dépense plusieurs centaines de millions par an. Agir sur les critères des marchés publics est **un moyen d'orienter l'argent pour soutenir les démarches prônées par les écologistes**. Les collectivités ont un rôle dans cette transition, elles doivent soutenir cette démarche. Les écologistes souhaitent fixer des critères qui poussent les collectivités à acheter :

- des produits locaux plutôt que des produits d'autres continents ;

- du bio pour soutenir le développement de l'agriculture locale ;
- auprès de coopératives et de structures de l'ESS plutôt qu'auprès de multinationales.

Les écologistes défendent :

- la mise en place d'une politique **zéro phyto zéro pesticides** ;
- la **passation des marchés publics en « mode coût global »**. Les marchés prendraient alors en compte l'ensemble de cycle de vie du produit (recyclage, consommation énergétique, durée de vie, garantie...);

- l'acquisition foncière de terres agricoles périurbaines pour y **installer des cultivateurs en bio sous contrat** ;
- le recours à une **cuisine centrale pour la restauration collective** plutôt que des liaisons froides ;
- la **formation des fonctionnaires en charge de la CAO** à l'inclusion des critères environnementaux et sociaux dans tous les marchés publics ;
- la **systématisation des clauses environnementales ou sociales** au sein des CCTP et CCAP (cahiers des clauses techniques et administratives) ;
- l'**augmentation des pénalités** en cas de non respect par les prestataires des clauses des marchés publics.»

Bon à savoir

Chaque année, les collectivités locales investissent, à elles seules, près de 30 milliards d'euros dans le cadre de leurs appels d'offre. Cela constitue un levier formidable pour encourager une commande publique durable!

3 étapes clés pour verdir les marchés publics

- 1 **Intégrer des clauses environnementales** dans le cahier des charges de l'appel d'offre. Ces clauses doivent être respectées dans l'offre faite par les prestataires. Elles définissent le type de prestations souhaitées. En exigeant l'éco-labellisation de l'entreprise, des produits bio et locaux, **la commande publique devient plus vertueuse**.
- 2 **Ajouter des critères environnementaux** dans l'évaluation des offres des entreprises faites par les services. Ces critères déterminent les notes d'évaluations lors de leur présentation en Commission d'appel d'offres. Les critères environnementaux permettent **une pondération de la note d'une offre par des critères qualitatifs** politiquement important pour les écologistes. A Nice, ces critères sont de plus en plus importants, en particulier dans le domaine de la construction (*malgré la réticence initiale du service des bâtiments communaux*).
- 3 **S'assurer que les conditions d'exécution du marché public sont respectées** L'expérience montre que sans contrôle de l'exécution du marché, la mise en œuvre peut être très éloignée du cahier des charges signé. A Nice nous avons demandé **l'intégration d'un référent « vert »** sur les marchés de travaux ou lors des manifestations événementielles. Ce fonctionnaire est chargé de vérifier l'application des chartes et conditions qui s'appliquent aux marchés publics les plus importants de la ville.



Mari-Luz HERNANDEZ-NICAISE
PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE
DE LA MAIRIE DE NICE
mari-luz.nicaise@ville-nice.fr

Publié par la FEVE en février 2013 ★ Responsable de la publication : Jean-François CARON, président de la FEVE ★ Responsable de la rédaction : Arnault COSTILHES, directeur ★ Coordination : Catherine Candelier, Catherine Hervieu et Ronan Dantec, membres du bureau de la FEVE & Marco Di Giusto, chargé de mission.



la formation des élu/es est assurée par le Cédis
www.cedis-formation.org

[PUBLI-INFO]